

## Modification du périmètre de recrutement des collèges La Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pontchâteau et Mona Ozouf à Savenay

La définition de la sectorisation des collèges publics est une compétence départementale.

L'article L.213-1 du Code de l'Éducation précise que « *le Conseil départemental arrête après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves* ».

La Direction académique, pour sa part, conserve la compétence d'affectation des élèves dans les collèges publics.

### **Éléments de contexte**

En réponse à la fermeture du collège Quéral à Pontchâteau actée en conseil d'administration du collège le 28 novembre 2022 et aux évolutions d'effectifs en cours et attendus, le Département propose de modifier le périmètre de recrutement du collège La Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pontchâteau et Mona Ozouf à Savenay.

### **La consultation**

Pour rappel, les personnes consultées sont :

- les Maires des communes concernées,
- les Conseillers départementaux,
- les autorités compétentes en matière de transport,
- le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,
- les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN),
- les Principaux des collèges publics,
- les Directeurs des écoles publiques,
- les Représentants de parents d'élèves siégeant aux conseils d'administration des collèges ainsi qu'aux conseils d'école.

Et les critères conduisant la modification de sectorisation sont :

- les prévisions d'évolution des effectifs des écoles et collèges de ce territoire,
- la capacité d'accueil des collèges publics,
- la mixité sociale,
- la liaison CM2/6<sup>e</sup>,
- les trajets et durées de transport induits pour les élèves.

### **Proposition de périmètre de recrutement soumise pour avis au CDEN**

S'agissant de la fermeture d'un établissement, la modification se fera sur quatre niveaux. Tous les élèves feront leur rentrée scolaire dans le nouvel établissement à la rentrée 2023.

Ainsi, à compter de la rentrée 2023 :

**Modification du périmètre de recrutement du collège La Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pontchâteau et Mona Ozouf à Savenay.**

- Le collège La Fontaine accueillera les élèves domiciliés sur la commune de Saint-Gildas-des-Bois et sur une partie de la commune de Guenrouët actuellement scolarisés au collège Frida Kahlo à Pontchâteau.
- Le collège Frida Kahlo accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Crossac et Pontchâteau actuellement rattachées au collège Quéral à Pontchâteau.
- Le collège Mona Ozouf accueillera les élèves domiciliés sur la commune de Quilly

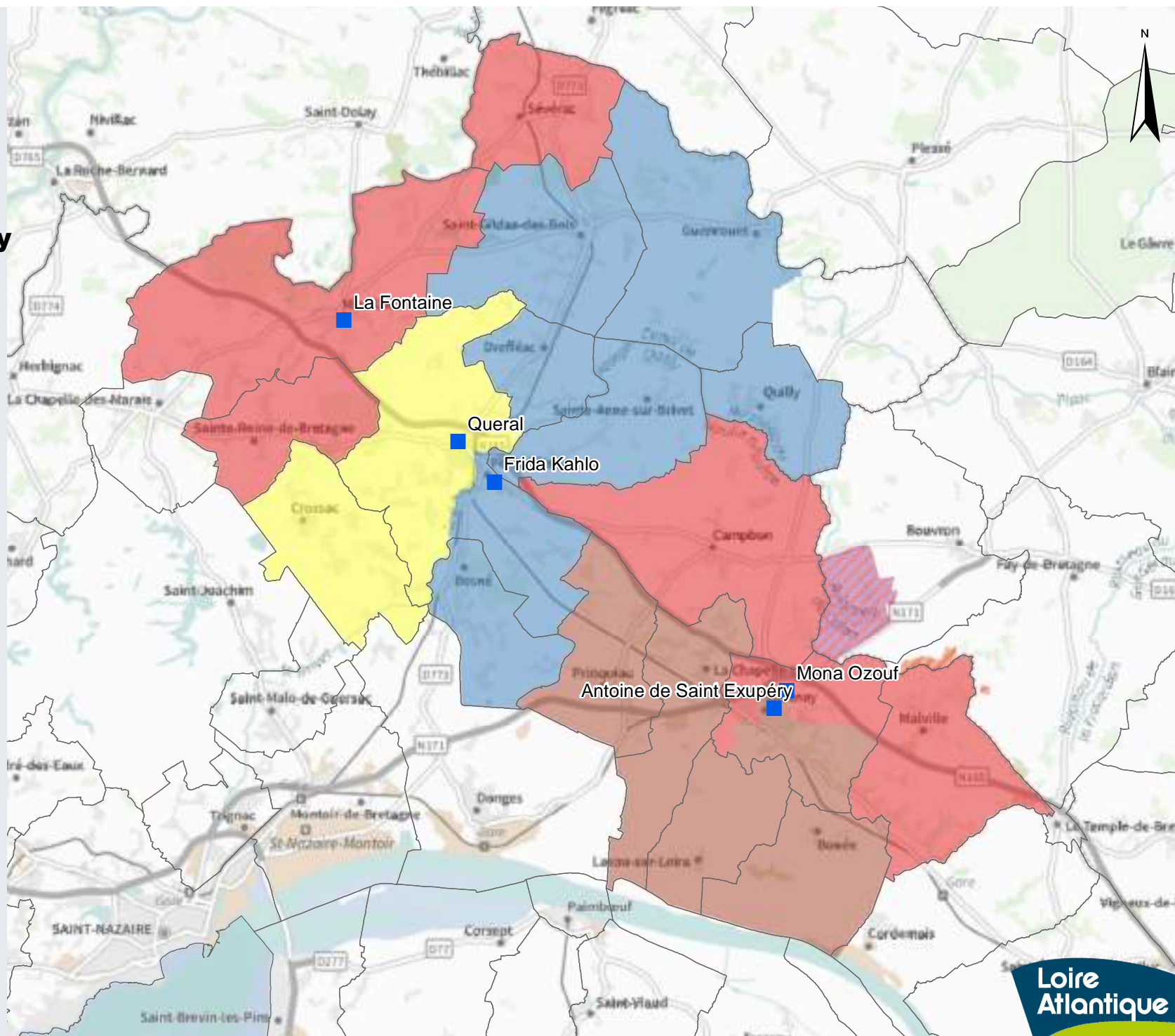
**La sectorisation des collèges La Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pontchâteau et Mona Ozouf à Savenay sera ainsi composée :**

- Le collège La Fontaine accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Missillac, Sainte-Reine-de-Bretagne, Sévérac, Saint-Gildas-des-Bois et une partie de Guenrouët.
- Le collège Frida Kahlo accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Crossac Pontchâteau, Besné, Drefféac et Sainte-Anne-sur-Brivet.
- Le collège Mona Ozouf accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Quilly, Campbon, Malville, une partie de la commune de Savenay et une partie de la commune de Bouvron en double sectorisation avec le collège Le Galinet à Blain.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale procédera à l'affectation dans les collèges publics en conséquence à partir de la rentrée 2023.

# Périmètre de recrutement des collèges La Fontaine à Missillac, Quéral et Frida Kahlo à Pontchâteau et Saint-Exupéry et Mona Ozouf à Savenay




Rentrée scolaire 2022



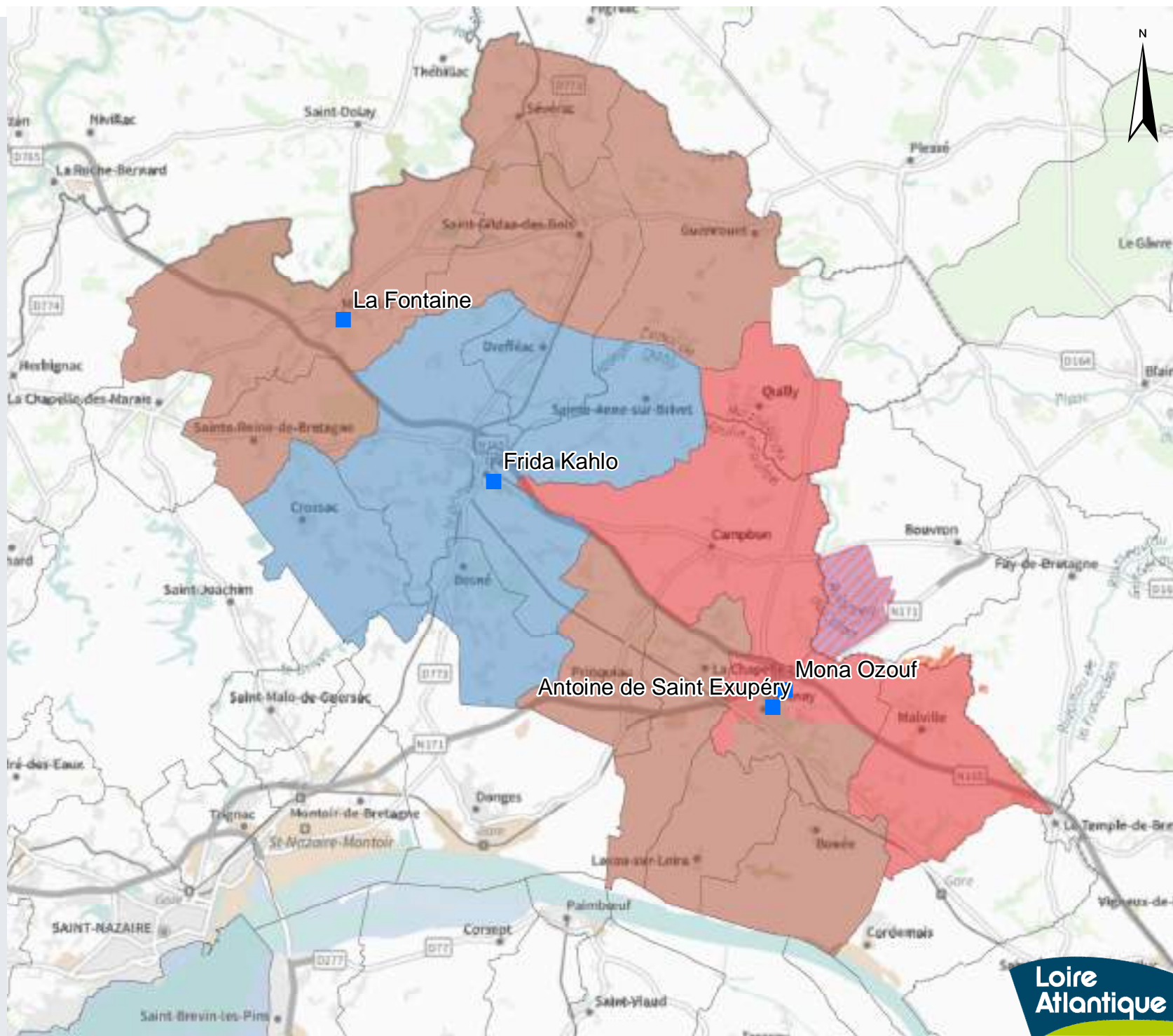
# Proposition de modification du périmètre de recrutement des collèges La Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pontchâteau et Mona Ozouf à Savenay

Rentrée scolaire 2023

0 2 4 km

-  Collège public
-  Périmètre de recrutement des communes
-  Périmètre de recrutement des collèges publics

Cartographie © avril 2022  
Réalisation : SPFC  
Fonds de carte : France Raster © IGN, BD Carto © IGN  
Source des données : Département Loire Atlantique



Loire  
Atlantique